

**Présents :**

Enseignantes : Mme Barillot C., Mme Guyomard R., Mme Guyomard C., Mme Le Roux M.C., Mme Le Garff R., Mme Gérard T.

Parents : M. Faccini J., Mme Sirera D., Mme Veylon P., Mme Barbedette V., M. Seube F.

Représentants élus de la commune : Mme Blouin M. (adjointe aux affaires scolaires)

ATSEMS : Mme Morellec I., Mme Gaillard M.N.

Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Chartres de Bretagne : M. Letort E.

Excusés : Mme André S.

- **Installation du nouveau CE : ouverture de la séance, désignation d'un secrétaire (Mme Rachel Guyomard), présentation des différents participants et rappel du rôle du conseil d'école**

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

- **Le résultat des élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école :**

Parents inscrits : 290    Votants : 45    Suffrages exprimés : 42

La participation a été de 15,52% (contre 23,79 % l'année précédente).

5 votes se sont faits par correspondance.

Il a été rappelé que les familles qui souhaitent prendre part au vote avaient tout le matériel et les informations nécessaires pour pouvoir le faire par correspondance.

Sont élus 6 parents titulaires : Mesdames Sirera, Barbedette, André et Veylon, Messieurs Seube et Faccini. Il n'y a pas de suppléants cette année. Il a été précisé par les parents que les délais pour se présenter au bureau de direction ont peut-être été trop courts.

- **Approbation du PV du conseil d'école du 16/06/2016**

- **Vote du règlement intérieur**

Il a été rappelé que le règlement intérieur de l'école de Pont Péan est basé sur le règlement départemental d'Ille et Vilaine et que ce règlement s'adresse aux adultes.

Mme Gérard fait la lecture du règlement intérieur et le soumet au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Bilan de la rentrée scolaire :**

a- Scolaire

Les effectifs actuels sont les suivants :

TPS/ PS Mme Le Roux: 26 élèves (8 TPS et 18 PS)

TPS/PS Mme Guyomard Rachel: 27 élèves (8 TPS et 19 PS)

PS/MS Mme Barillot : 27 élèves (10 PS et 17 MS)

MS Mme Le Garff et Mme Parent (à mi-temps chacune) : 26 élèves

MS/GS Mme Guyomard Claude : 27 élèves (22 GS et 5 MS)

GS : Mme Gérard et Mme Lasne : 27 élèves

Nous accueillons donc 16 TPS, 47 PS, 48 MS et 49 GS. Ce qui fait un effectif total de 161 élèves (flux légèrement positif).

A la rentrée de janvier 2016, seront intégrés 9 élèves en Toute Petite Section (TPS) dont 5 dans la classe de Mme Le Roux et 4 dans la classe de Mme Guyomard.

L'Inspection académique demande un retour des prévisions d'effectifs concernant la rentrée scolaire de septembre 2017 pour le 18 novembre.

Une enquête sera distribuée afin de savoir si des parents prévoient d'inscrire leur enfant né en 2014 dans notre école et si les élèves déjà scolarisés ici restent à Pont Péan pour l'année scolaire prochaine. Nous encourageons chacun à relayer l'information afin de connaître au plus vite et au plus juste les effectifs pour la rentrée de septembre 2017.

**Il est toutefois rappelé que cette enquête ne vaut pas pour inscription.**

**Afin d'inscrire un enfant pour la rentrée de septembre 2017, il est nécessaire dans un premier temps de se rendre en mairie avec son carnet de santé, un justificatif de domicile et le livret de famille. Il sera alors remis à la famille une attestation d'inscription signée du maire.**

**Par la suite, la directrice doit être contactée afin de prendre rendez-vous pour finaliser l'inscription.**

L'équipe pédagogique, quant à elle, comporte deux nouvelles titulaires, deux enseignantes qui assurent leur complément de service et une enseignante rattachée à l'école qui effectue des remplacements sur les différentes écoles de la circonscription. Une nouvelle enseignante, Mme Elodie Tigeot, assurera le remplacement de Mme Rachel Guyomard et devrait bénéficier de quelques jours de « tuilage » dans la classe, demande approuvée par M. Letort.

Le remplacement de Mme Isabelle Morellec, ATSEM dans la classe de MS, sera, quant à lui, assuré par M. David Matignon.

#### b- Sécurité

Depuis la rentrée, 2 exercices ont eu lieu : un exercice habituel d'évacuation incendie, un exercice d'alerte intrusion, dans le cadre du PPMS et sur demande ministérielle. Pour l'exercice incendie, il n'y a rien à signaler.

Concernant l'exercice d'alerte intrusion, une mise en sûreté a été effectuée dans les classes (avec pour consigne de se cacher et d'être silencieux) en présence d'observateurs extérieurs (gendarmerie et mairie). Cet exercice s'est bien déroulé pour les enfants et a permis de révéler des points à améliorer ou à modifier : l'alerte par voix humaine n'a pas été entendue (à changer par des sifflets). Des améliorations sur les équipements sont également à prévoir : films occultants sur certaines fenêtres, clés pour toutes les portes de classe.

#### c- Périscolaire

☐ TAP : Le fonctionnement est sensiblement identique à celui de l'année dernière. Pour toute question portant sur l'ensemble du service périscolaire (TAP, garderie, cantine...), les familles peuvent s'adresser à David Leborgne au 02 99 05 77 17.

☐ Restauration : Les élèves bénéficient depuis la rentrée de nouveaux locaux pour la cantine. A partir de janvier, de nouvelles modalités d'inscription pour les repas auront cours par réservation sur Internet. Le portail sera accessible d'un ordinateur de la mairie de Pont Péan, commune test pour ce nouveau dispositif. Les inscriptions se feront en janvier pour la période allant de février à Pâques. L'un des objectifs est de limiter le gaspillage. Il sera proposé un repas classique et un repas végétarien.

Une réunion est prévue pour informer les familles courant décembre.

#### • **Décloisonnement :**

Les enseignantes de TPS/PS prennent en charge des petits groupes de GS de 14h15 à 15 h00 les mardis, jeudis et vendredis après-midis.

#### **Activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Les APC ont lieu sur le temps du midi. Elles concernent les élèves de GS et de MS. Celles-ci ont pour objectif de venir en aide à des élèves sur une faible ou moyenne difficulté repérée par l'enseignante ou bien de les faire participer à des activités en lien avec le projet d'école. Ces APC ne sont pas obligatoires : l'accord des familles a été demandé.

Il se peut que sur ce temps les élèves soient pris en charge par une autre enseignante de l'école que la leur.

#### ● **Les actions pédagogiques :**

**Le projet de l'année** (en lien avec le projet d'école) portera sur les jeux de cour. Dans ce cadre-là, se mettra notamment en place en fin d'année un projet organisé par l'USEP autour des jeux traditionnels.

Durant les mois de novembre et décembre, **un projet concernant l'ensemble des classes est en voie de finalisation avec une compagnie de danse**, dans le prolongement de ce qui a été proposé l'année dernière. Il s'articulera autour d'un spectacle proposé mercredi 9 et jeudi 10/11 et devrait se poursuivre par les interventions auprès des élèves de la danseuse chorégraphe, Mme Catherine Fromentoux.

Coût approximatif du projet : 2 000 €.

**Le projet passerelle** concerne l'accueil des futures petites et toutes petites sections. Mme Le Roux et Mme Guyomard recevront à partir de la mi-novembre les élèves qui arriveront en janvier en collaboration avec l'équipe de l'espace petite enfance. Leurs deux classes assisteront prochainement à un spectacle dans le cadre de ce projet.

Les futurs PS de septembre 2017 seront accueillis un peu plus tard dans l'année.

#### **Activités scolaires régulières :**

- **La médiathèque municipale** : Cette année encore, les créneaux proposés sont uniquement le mardi matin. Néanmoins, nous disposons d'une petite bibliothèque d'école à laquelle les enfants auront accès. L'intervention auprès de chaque classe de membres de l'association Lire et faire lire est notamment en discussion.

#### **Autres actions :**

- Semaine du goût du au octobre globalement suivie par toutes les classes de l'école.
- Rencontres USEP : l'USEP est une association sportive qui propose des rencontres entre écoles autour de divers sports. Chaque niveau de classe participera à deux rencontres au cours de l'année.
- Sortie poney à Fénicat pour les GS les 22 et 29/11.

### ● Nouveaux programmes et évaluations

Suite à la mise en place de nouveaux programmes l'année dernière, les modalités d'évaluation des élèves sont amenées à évoluer pour prendre la forme de cahiers de progrès qui mettent en avant les réussites des élèves. L'équipe enseignante est appelée à réfléchir sur des manières un peu différentes d'observer les élèves et de laisser des traces de leurs progrès pour les familles. Les attendus de fin de cycle ne sont pas pour autant perdus de vue et apparaîtront pour les familles dans ces cahiers. Plusieurs animations pédagogiques et temps de travail pour les enseignantes ont été programmées afin d'affiner les réflexions sur la question (cf le mercredi matin avant les vacances). Ce sujet a été abordé aux différentes réunions de classe.

### ● Le budget :

A la date du 8 novembre, l'ensemble des crédits mairie ont été globalement dépensés à l'exception du compte « goûter de Noël » pour un montant de 212 € (cette somme sera dépensée en décembre), du compte « Sortie scolaire » qui présente un solde de 3 680 € (qui permettra de financer notre projet avec la compagnie A corps en corps et nos sorties à Fénicat) et du compte « Transports » qui présente un solde de 1573 €.

### ● Informations sur les tarifs USEP

Pour les fratries, il sera cette année proposée une participation forfaitaire de 25 euros plutôt que 15 euros par enfant.

### ● Les demandes de travaux et de budget

La demande d'aménagement du hall de l'école maternelle est renouvelée par l'équipe enseignante et s'inscrit dans un long historique. Cet espace est un lieu d'accueil qui ne peut tenir ce rôle en l'état actuel.

Un plan a donc été présenté à Mme Blouin et distribué à l'ensemble des personnes présentes à ce conseil. Il prévoit un espace vestiaire pour la classe de Mme Barillot, l'installation de meubles de rangement et un grand pan d'affichage pour les réalisations des élèves. Ce projet ne semble pas nécessiter des moyens plus importants que ceux déjà envisagés à hauteur de 8 000 euros les années précédentes. L'équipe enseignante s'engage pleinement avec la réalisation de plans très précis, mais ne peut établir elle-même les devis.

Un nouveau local à vélo est également demandé dans l'espace attenant à celui qui existe déjà. Une pente sera alors à réaliser pour en faciliter l'entrée.

Il a également été souligné un problème de chauffage dans la salle de motricité et le petit dortoir. Mme Blouin a précisé qu'un débouage des installations de chauffage au sol a déjà eu lieu l'année dernière. Il s'agit probablement d'un nouveau bouchon qu'il est prévu de traiter d'ici la fin de semaine.

Des enseignantes notent à ce sujet des écarts de température importants dans certaines classes (très fraîches le matin et chaudes l'après-midi), ce qui ne met pas les enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage.

### Questions diverses :

- 1- Il a été demandé à ce que le marché de Noël, auquel ne participe pas la maternelle car les enseignantes ne souhaitent pas que les créations des enfants soient mises en vente, puisse se dérouler dans le hall de l'école. Pour cela, il est important que le rangement soit pris en charge par les organisateurs.
- 2- L'APE rappelle que l'équipe doit lui soumettre suffisamment à l'avance ses projets afin de participer à leur financement. L'équipe enseignante propose qu'une action soit envisagée en lien avec l'association « Lire c'est partir » afin de favoriser la lecture.
- 3- Une réunion d'informations concernant la direction unique se tiendra le 21/11 à la salle des Conseils en mairie.
- 4- Cette année, la priorité pour la piscine a été donnée par M. l'Inspecteur aux classes de CE1/CE2/CM2. Comme l'année dernière, les GS ne s'y rendront donc pas.

**Proposition de dates pour les prochains conseils d'école : mardi 14/03 et mardi 13/06/2017 à 18h00**

La directrice, Mme Typhen Gérard